



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Crise COVID - 19

Analyse portant sur l'évolution
des effectifs de salariés intérimaires
au premier semestre 2020
en Pays de Loire



Octobre 2020

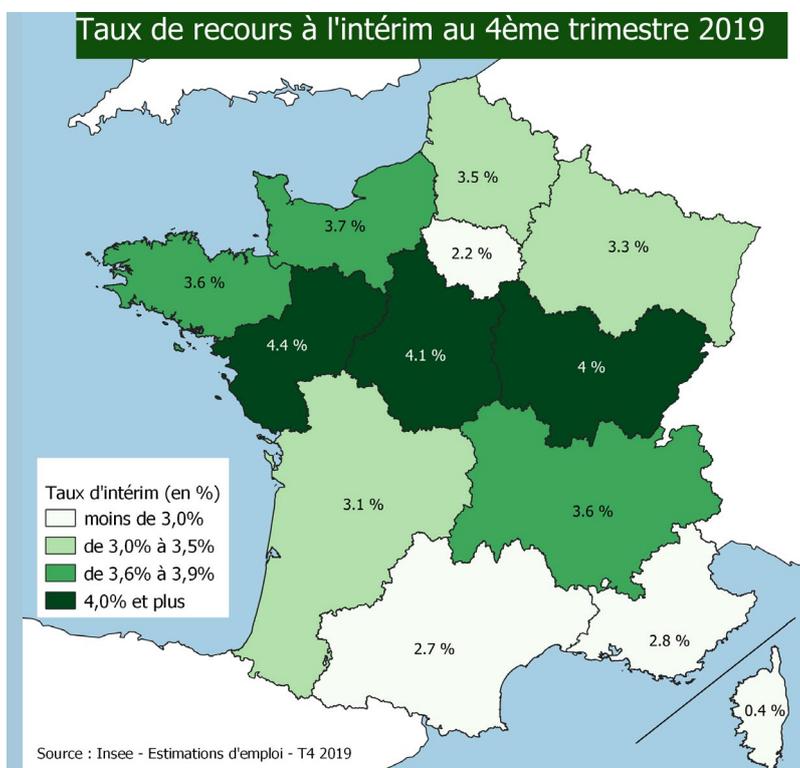
Les Pays de Loire, 1ère région métropolitaine en matière d'intérim, ont été fortement impactés par la crise sanitaire. Le nombre d'intérimaires équivalent temps plein (ETP) a ainsi diminué de 58 % entre février et avril 2020.

La construction et l'industrie, secteurs les plus fortement touchés, ont bénéficié ensuite d'un rebond qui ne leur permet néanmoins pas de retrouver leur niveau d'avant crise.

Le commerce, notamment celui de détail, ainsi que le reste du tertiaire, en particulier dans les activités de services administratifs et de soutien, ont mieux résisté à la crise.

Ces impacts différenciés limitent au final la perte d'intérimaires à 35 % entre février et juin 2020.

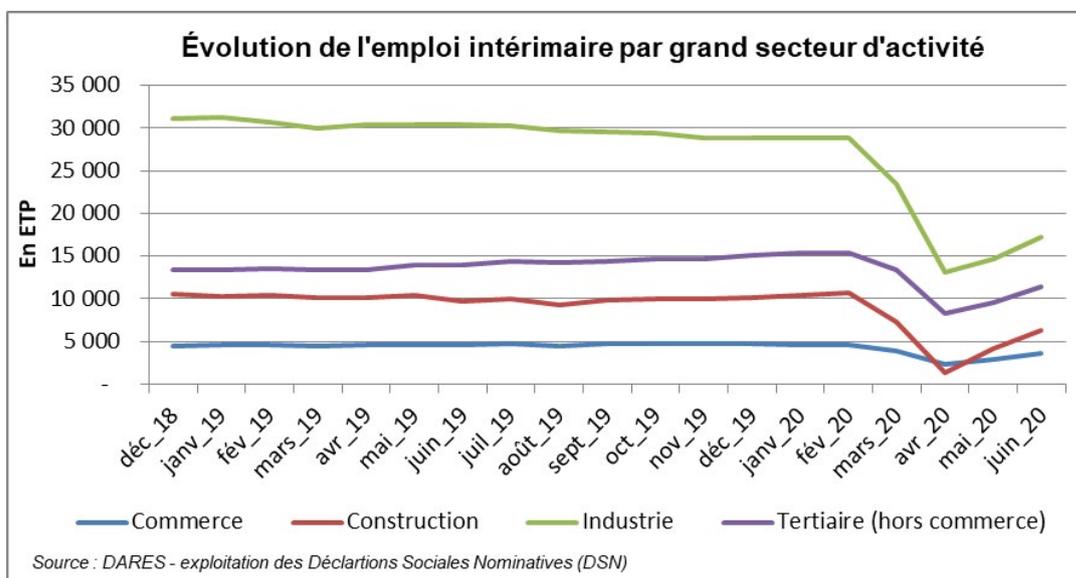
1. La région des Pays de la Loire, 1ère région en matière d'intérim, fortement touchée par la crise Covid19



Avec un taux de recours à l'intérim (Encadré sources et définitions) de 4,4 % au 4ème trimestre 2019 (soit 65100 ETP intérimaires), la région des Pays de Loire se situe au 1er rang des régions métropolitaines en matière d'intérim, bien au-dessus de la moyenne nationale (3,1 %).

La Loire-Atlantique, avec 47 % de l'emploi intérimaire de la région, est le 1er département utilisateur en intérim. Rapporté au chiffre de d'emploi salarié total du département, c'est aussi celui où la part d'intérim est la plus forte (4,9 %), suivi par la Sarthe (4,5 %), la Vendée (4,4 %) et la Mayenne (4,3 %). Le Maine et Loire, qui concentre pourtant 17 % de l'emploi intérimaire de la région, ferme la marche avec le taux de recours à l'intérim le plus faible des 5 départements (3,6 %).

Figure 1



28 900 intérimaires travaillent dans l'industrie en décembre 2019. Cette dernière concentre à elle seule près de la moitié de l'emploi intérimaire de la région, suivi par le tertiaire-hors commerce (25,6 %), la construction (17,0 %) et le commerce (8,0 %). Depuis fin 2018 cependant, si le tertiaire voit progresser son nombre d'intérimaires (+ 12,7 % dans le tertiaire hors commerce entre décembre 2018 et décembre 2019, + 7 % dans le commerce), il n'en est pas de même dans l'industrie et la construction, ces 2 secteurs ayant perdu respectivement 7,3 % et 4,4 % d'emplois intérimaires en un an.

A partir de mi-mars 2020, la crise sanitaire de la Covid19 (Encadré crise et méthodologie) fait fortement chuter l'intérim dans tous les secteurs. Ainsi entre février et avril 2020, ce sont 57,9 % d'emplois intérimaires en moins dans la région. C'est la construction qui est le secteur le plus impacté par la crise, suivi par ceux de l'industrie et du commerce.

2. Des différences sectorielles marquées

Figure 2

Évolution de l'intérim en Pays de Loire par grand secteur d'activité										
Secteur d'activité	Nombre d'intérimaires (en ETP)					Poids du secteur (en %)		Evolution par période (en %)		
	fév_20	mars_20	avr_20	mai_20	juin_20	fév_20	juin_20	fév_avr_20	avr_juin_20	fév_juin_20
Agriculture	350	290	260	300	280	0,6	0,7	-23,8	7,1	-18,4
Commerce	4 590	3 830	2 340	2 880	3 610	7,7	9,3	-49,1	54,4	-21,4
Construction	10 680	7 360	1 270	4 200	6 300	17,8	16,2	-88,1	394,4	-41,0
Industrie	28 800	23 450	13 080	14 660	17 170	48,1	44,3	-54,6	31,3	-40,4
Tertiaire (HC*)	15 430	13 410	8 270	9 520	11 440	25,8	29,5	-46,4	38,4	-25,8
Total	59 850	48 340	25 220	31 570	38 810	100,0	100,0	-57,9	53,9	-35,1

Source : Dares, exploitation des Déclarations Sociales Nominatives (DSN) - Intérimaires dans les établissements utilisateurs

*HC : Hors Commerce

- **La construction, secteur le plus impacté, reste en dessous de son niveau d'avant crise malgré un rebond dès avril**

En 2 mois, la construction perd 88,1 % de ses intérimaires, passant de 10 680 ETP en février à seulement 1 270 en avril. Le constat est le même dans tous les départements, la perte atteignant même quasiment les - 95% dans la Mayenne et la Sarthe. La reprise est très forte ensuite. Le nombre d'intérimaires est ainsi multiplié par 3 entre avril et mai, dans la région,

situation identique dans tous les départements. Cette reprise ralentit néanmoins ensuite entre mai et juin, notamment en Vendée et Loire Atlantique. Le secteur est ainsi celui qui a perdu le plus d'emplois intérimaires entre février et juin dans la région (- 41,0 %). Son poids dans l'intérim reste ainsi en dessous de son niveau d'avant crise (16,2 % en juin contre 17,2 % en février).



- **L'industrie, fortement touchée, enregistre un rebond très progressif**

L'industrie perd plus de la moitié de ses intérimaires entre février et avril 2020 dans la région. La reprise est très progressive ensuite (+ 12,1 % entre avril et mai et + 17,2 % entre mai et juin), plaçant le secteur en 2ème position en ce qui concerne les pertes d'emplois entre février et juin (- 40,4 %). La fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques est le secteur industriel le plus touché, avec plus de ¾ d'intérimaires en moins entre février et avril et un rebond très progressif ensuite : c'est celui qui a perdu le plus d'intérimaires entre février et juin (- 62,4 %). La fabrication de matériel de transport est celui qui peine le plus à rebondir : une perte d'emploi intérimaires forte entre février et avril (- 60,4 %) et une très faible reprise ensuite (+ 13,5 % seulement entre avril et juin).

Dans les départements, le constat est le même. Néanmoins les secteurs les plus touchés diffèrent suivant les départements : la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique pour la Mayenne et la Sarthe, la fabrication d'équipements électriques pour le Maine et Loire, les autres industries manufacturières pour la Vendée, et la fabrication de textiles, industrie d'habillement, cuir et chaussures pour la Loire-Atlantique.

Dans la région comme dans les départements, ce sont les Industries Agro-Alimentaires (IAA) qui ont le mieux résistées : la perte est de seulement 13,7 % dans la région entre février et avril, la Sarthe gagnant même quelques intérimaires sur cette période (+ 0,6 %).



• Le commerce résiste mieux grâce au commerce de détail

Troisième secteur impacté par la crise, le commerce, qui perd près de la moitié de ses intérimaires entre février et avril 2020. Il bénéficie d'un bon rebond ensuite, lui permettant d'être le secteur ayant perdu le moins d'emplois intérimaires entre février et juin, entraînant une augmentation de son poids dans l'emploi intérimaire total (9,3 % en juin contre 7,7 % en février). Le secteur du commerce de détail, à

l'exception des automobiles et motocycles, est celui qui a le mieux résisté dans la région (- 12,2 % entre février et juin), gagnant même des emplois en Sarthe sur la période (+ 6,5 %). La Vendée fait exception, avec un secteur du commerce et réparation automobiles et motocycles plus faiblement impacté que celui du commerce de détail.

• Le tertiaire (hors commerce), un secteur un peu moins impacté

Le tertiaire (hors commerce), enfin, est le secteur qui a été le moins touché durant la crise, avec 46,4% d'intérimaires en moins entre février et avril. Il a été notamment porté par les activités de services administratifs et de soutien (en particulier les activités de nettoyage), secteur qui a enregistré la plus faible perte d'emplois intérimaires (- 28,0 % entre février et avril) durant la crise. C'est même le seul secteur dans la région, toutes activités confondues, à avoir vu son nombre d'intérimaires augmenter entre février et mars (+ 3,6 %).

comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques (-60,6% d'intérimaires), des transports et entreposage (- 57,7 %) ou des activités financières et d'assurance (- 57,1 %). Ce dernier n'a d'ailleurs bénéficié que d'un faible rebond entre avril et juin, faisant de lui le secteur tertiaire ayant perdu le plus d'intérimaires sur la période de février à juin.

Le constat est le même au niveau départemental. Tout comme le commerce, le tertiaire hors commerce voit au final croître son poids dans l'emploi intérimaire, gagnant 3,7 points entre février et juin.

D'autres secteurs tertiaires ont cependant moins bien résisté : c'est le cas des activités juridiques,

En juillet, le rebond se poursuit, avec 6 500 intérimaires de plus par rapport à juin, soit une hausse de 16,8% sur un mois. Tous les secteurs gagnent de l'emploi mais à un rythme plus ralenti que les 2 mois précédents.

Si certains secteurs, comme la fabrication d'aliments et boissons, le commerce de gros ou celui de détail ou encore les activités de services administratifs et de soutien, ont quasiment retrouvé leur niveau d'avant crise, d'autres, comme la fabrication de matériel de transport ou celle de textile et d'industrie de l'habillement voient au contraire leur nombre d'intérimaires divisé par 2.

Sources et définitions :

Intérim : depuis juillet 2018, la déclaration sociale nominative (DSN) est l'unique source des statistiques d'intérim. À partir de cette dernière, la Dares élabore divers indicateurs mensuels, trimestriels et annuels. Dans cette étude, l'emploi est mesuré en Équivalent Temps Plein (ETP) chez l'utilisateur, c'est-à-dire dans l'établissement qui emploie l'intérimaire.

Emploi salarié : il provient de l'estimation trimestrielle AcoSS-Dares-Insee. Il couvre tous les secteurs d'activité, en dehors des activités extraterritoriales. Il porte sur le champ de la France hors Mayotte.

Taux de recours à l'intérim : rapport des intérimaires à l'emploi salarié, y compris intérim, estimé en fin de trimestre.

Chute du nombre de missions achevées

Entre février et avril 2020, le nombre de missions achevées a accusé une chute de 61 % dans la région, de façon plus importante encore en Loire-Atlantique et Maine-et-Loire. La durée moyenne des missions achevées, à l'inverse, passe en Pays de Loire de 11,4 jours ouvrés en moyenne au mois de février à 15,6 jours ouvrés en moyenne au mois d'avril, signe de la disparition sur la période de recrutements de très courte durée.

Crise et méthodologie :

Le mardi 17 mars 2020, la France entre en confinement généralisé suite à la crise sanitaire de la Covid 19, impliquant une restriction des déplacements au strict nécessaire. Ce confinement va durer 1 mois et 25 jours pour se terminer le 11 mai 2020. Pour mesurer l'impact de cette crise, cette étude s'appuie sur 2 périodes : celle allant de février à avril, dite période de crise, et celle allant d'avril à juin, dite période de reprise.

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE Pays de la Loire)

Directeur de la publication : Jean-François Dutertre

Étude réalisée par le service études - statistiques - évaluations (ESE) : Céline Técher

Réalisation graphique : service communication - Jean-Philippe Bosson

Crédit photo : ©godji10 / Stock.Adobe.com

Octobre 2020